Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260121-DE2026_006-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 27

Le 21 janvier 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 15 janvier 2026 Publication de la convocation le : 16 janvier 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
Mme Simone JOURAND a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Marie-France CAUSEUR
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 JAN. 2026
Date de publication : 27 JAN. 2026

Délibération n° 2026-006 : Mise en œuvre d'une enquête publique pour l'incorporation de voies privées dans le domaine public communal
Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Différentes voiries relevant du domaine privé n'ont pas été incorporées dans le domaine public alors qu'elles auraient dû l'être (exemple : suite à création de lotissements, acquisition de morceaux de trottoirs pour régularisation).

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.318-3 ;
Vu l'article R 141-4 du code de la voirie routière ;
Considérant que l'article L 318-3 du code de l'urbanisme prévoit que l'enquête publique préalable au classement de voies privées dans le domaine public communal est réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), sous réserve toutefois de dispositions particulières figurant dans d'autres textes (art. L 134-1 du CRPA).
Considérant que l'article R 318-10 du code de l'urbanisme est une disposition particulière qui prévoit que l'enquête publique préalable au classement de voies privées dans le domaine public communal a lieu conformément à l'article R 141-4 du code de la voirie routière, ce dernier prévoyant qu'un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260121-DE2026_006-DE

Il est généralement recouru à cette procédure en ce qui concerne les voies des lotissements dont le transfert au profit d'une personne publique n'a pas été prévu au moment du dépôt de la demande de permis d'aménager.

Considérant que les voies suivantes sont concernées par cet article :

Parcelles	Adresse	Destination actuelle
052AC240	rue du Calvaire	Voirie
052AC287	rue du Calvaire	Voirie
052AC315	venelle de Landrevette	Voirie
052AC332	boulevard Yves Normant	Voirie
052AD197	route de Leguerriou	Voirie
052AE215	rue de la Plage	Voirie
052AE217	rue de la Plage	Voirie
052AH197	rue des Anémones	Voirie
052AH198	rue des Anémones	Voirie
052AH201	rue des Anémones	Voirie
052AH204	rue des Anémones	Voirie
052AH207	rue des Anémones	Voirie
052AH229	rue des Anémones	Voirie
052XA123	impasse de Roz Kerboul	Voirie
052YX151	rue Anna Saouzanet	Voirie
052YX166	rue Anna Saouzanet	Voirie
052YX175	rue Anna Saouzanet	Voirie
052YX194	rue Anna Saouzanet	Voirie
052YX29	route du parou de Kermaviou	Voirie
052ZL111	Keraudierne	Voirie
052ZM100	rue Jean Ansquer	Voirie
052ZM101	rue Jean Ansquer	Voirie
052ZM17	Rue du Moulin de keraudierne	Voirie
052ZM199	rue Surcouf	Voirie
052ZM222	rue Jean Pichavant	Voirie
052ZM235	rue Jean Ansquer	Voirie
052ZM250	rue Surcouf	Voirie
052ZM255	rue Jean Ansquer	Voirie
052ZM276	rue Jean Ansquer	Voirie
052ZM285	rue Jean Ansquer	Voirie
052ZM76	rue du Parc Alec	Voirie
AB469	rue René Autret	Voirie
AC279	rue Marcel Paul	Voirie
AC281	rue Marcel Paul	Voirie
AC283	rue Marcel Paul	Voirie
AC354	rue Calmette	Voirie
AE28	rue du Goyen	Voirie
AH202	rue Charles Péguy	Parking
AH22	rue Ledru Rollin	Parking
AH316	rue Ledru Rollin	Voirie
AH463	rue Pierre Brossolette	Voirie
AI310	place de la République	Voirie

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260121-DE2026_006-DE

AI753	rue Georges Clémenceau	Voirie
AI795	impasse Per Jakez Hélias	Voirie
AI801	impasse Per Jakez Hélias	Voirie
AI81	chemin rue Marcellin Berthelot	Voirie
AI875	impasse Per Jakez Hélias	Voirie
AK117	Passage de la Légion d'Honneur	Voirie
AK122	Capucins	Voirie
AK584	rue Amiral Courbet	Voirie
AK600	rue Amiral Courbet	Voirie
AK703	rue Amiral Courbet	Voirie
AL225	rue du Môle	Jardin
AL453	rue Mermoz	Voirie
AL480	rue de Verdun	Voirie
AL484	rue Lavoisier	Voirie
AL586	rue de Kergadec	Voirie
AL617	venelle Gounod	Voirie
AL627	rue Henri Dunant	Voirie
AL732	rue Ampère	Voirie
AM317	rue de Kerhuon	Voirie
AM346	rue Racine	Voirie
AM348	rue Racine	Voirie
AM354	rue Racine	Voirie
AM356	rue Racine	Voirie
AM367	rue Jacques Cartier	Voirie
AM373	rue de Kerhuon	Voirie
AM376	rue de Kerhuon	Voirie
AN255	rue Corneille	Voirie
AN318	impasse des Déportés	Voirie
AN323	rue Corneille	Voirie
AN369	rue Boileau	Voirie
AN372	rue Boileau	Voirie

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la mise en œuvre de tous les éléments liés à la procédure d'enquête publique, y compris la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de l'incorporation des voies précitées dans le domaine public communal.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260121-DE2026_006-DE